



A retenir

ASPERGE

Rouille : Risque en augmentation

Puceron : Risque à surveiller

AUBERGINE

Punaises : Risque en augmentation

MELON PLEIN CHAMP

Oïdium : Risque élevé

Acariens : Risque élevé

Taupins : Risque modéré

Pucerons : Risque en augmentation

Grille physiologique : Risque en augmentation

CELERIS

Pythium : Risque en augmentation

ARTICHAUT

Noctuelles défoliatrices : Risque en augmentation

Puceron noir : Risque à surveiller

Puceron des racines : Risque en augmentation



Note d'information sur l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les conditions d'autorisation et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques en période de floraison pour certaines cultures ainsi que l'étiquetage de ces produits sont encadrés par arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Cet arrêté abroge les dispositions antérieurement applicables qui étaient fixées par arrêté du 28 novembre 2003. Ces conditions visent aussi bien désormais les insecticides et acaricides que les fongicides et herbicides, ainsi que les adjuvants.

Pour en savoir plus :

- [Arrêté du 20 novembre 2021 abeilles et autres pollinisateurs](#)
- [Liste des cultures non attractives](#)

Directeur de publication :

























Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
CENTREX, Chambre
d'agriculture du Gard, DRAAF
Occitanie, SUDEXPE

METEO

- **Prévisions pour la période du 24 au 29 août** (Source Météo France, d'après le BSV Arboriculture Languedoc-Roussillon)

Département / Jour	Mer	Jeu	Vend	Sam	Dim	Lun
Gard						
Hérault						
Aude						
Pyrénées-Orientales						

La période reste ensoleillée et chaude, sous régime de vent de variable. Un ciel voilé et des passages nuageux traverseront le territoire jeudi et vendredi, pouvant s'accompagner de pluies jeudi soir et vendredi dans l'ouest audois et les reliefs des Pyrénées-Orientales.

Les températures restent élevées mais amorcent une baisse en toute fin de semaine (jusqu'à 33-34°C dans l'ouest audois aujourd'hui et dans le Gard vendredi).

Des risques d'orages sont annoncés sur tout le territoire lundi 29 avec un indice de confiance de 2/5.

Compte tenu des conditions climatiques ensoleillées et très chaudes, de nombreux cas de **brûlures** sont toujours à déplorer et observation de nombreuses ruches où les bourdons ont beaucoup trop chaud (ils ventilent la ruche). Il est fortement conseillé de **blanchir à pleine dose ou de mettre de filet d'ombrage gris ou blanc**. Il existe notamment des produits utilisables en Agriculture Biologique élaborés à base de carbonate de calcium et de résine acrylique : Ombriflex, Climalux, Parasoline, Eclipse... Ces produits sont à mettre à 25 kg pour 100 à 200 l d'eau selon le niveau d'ombrage souhaité. Les produits sont à appliquer lorsqu'il n'y a plus de rosée sur les bâches, et il faut au moins 12h de temps sec pour éviter le lessivage.



Tunnels blanchis – Filet d'ombrage – Photos CA 30

ASPERGE

- **Stade des cultures :** Récoltes terminées – Parcelles en végétation

- **Rouille** (*Puccinia asparagi*)

Les conditions climatiques sont favorables au développement de la rouille (*Puccinia asparagi*) et plusieurs cas sont observés.

Évaluation du risque : Risque en augmentation

- **Puceron de l'asperge** (*Brachycorynella asparagi*)

A cette période il faut être très vigilant concernant la présence de puceron de l'asperge (*Brachycorynella asparagi*). Pour observer le puceron, secouer la partie basse du feuillage en mettant une feuille cartonnée blanche dessous afin de recueillir les insectes. Le puceron de l'asperge a une taille de 1,5 mm et présente une couleur vert-bleuté. Il ne se remarque pas facilement au milieu des asperges.

Évaluation du risque : Risque à surveiller



Rouille sur asperge
– Photo SUDEXPE



Puceron de l'asperge - Photos SUDEXPE

AUBERGINE SOUS ABRIS ET PLEIN CHAMP

- **Stade des cultures :** Floraison / Nouaison / Récolte

- **Punaise** (*Plusieurs espèces dont Lygus*)

Les populations de punaises sont en forte augmentation en plein champ comme sous abris. Les attaques de Lygus sont actuellement intenses et nuisent au potentiel de production des plants

Évaluation du risque : Risque en augmentation.

Techniques alternatives :

- Il n'existe pas de technique alternative en plein champs.
- Mise en place de filet aux ouvrants et des sas sur les portes pour empêcher la pénétration de l'insecte dans la serre.
- Mise en place de piège pour faire de la détection. Attention piège et phéromones différents selon les punaises.
- Enlever manuellement les individus et les œufs.



Lygus– Photo JEEM

MELON PLEIN CHAMP

- **Stade des cultures** : Récolte en cours des bâches selon les dates de plantation

- **Oïdium (plusieurs espèces)**

Des symptômes ont pu être détectés selon les variétés et les parcelles.

Évaluation du risque : Risque élevé

Techniques alternatives : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. [Liste des produits de bio-contrôle](#). Contacter votre technicien.

Mesures prophylactiques : préférer des variétés présentant des résistances intermédiaires



Oïdium- Photo JEEM

- **Acariens**

Des acariens sont observés de manière générale et de façon assez importante cette année. Il est nécessaire de rester très vigilant car les conditions chaudes et venteuses les favorisent.

Évaluation du risque : Risque élevé

Techniques alternatives : Il est possible de faire des lâchers d'auxiliaires comme *Neoseiulus californicus*



Attaque acariens - Photo JEEM

- **Taupins (*Agriotes sordidus*)**

Des dégâts de taupins peuvent être observés selon les parcelles.

Évaluation du risque : Risque modéré

Lutte alternative : Possibilité de mettre du tourteau de ricin en fertilisation de fond, la ricine aura un effet sur les larves de taupin



Taupin - Photo CA30

- **Pucerons (Plusieurs espèces)**

Des foyers sont repérés selon les variétés et les parcelles. Il faut rester vigilant pour détecter les premiers foyers et arracher les plants infestés.

Évaluation du risque : Risque en augmentation

Mesures prophylactiques : Favoriser la présence d'auxiliaires indigènes comme les syrphes, chrysopes, coccinelles, *Aphidius colemani*,...

- **Grille physiologique**

Dans les melonnières proche de la récolte, observations de grillures physiologiques plus ou moins marquées selon les parcelles et les variétés.

Évaluation du risque : Risque en augmentation

Techniques alternatives : Utilisation possible en foliaire dès le stade abricot de produit à base nitrate de magnésium (2 à 3%) ou de sulfate de magnésium (3 à 6)



Grille physiologique – Photo CA30

CELERIS

- **Stade des cultures** : Reprise des plants. La reprise est très difficile, en raison des fortes chaleurs.
- ***Pythium sp.***

Outre les difficultés de reprises observées en raison des fortes températures, certains plants présentent des symptômes de *Pythium* (cœur noir).

Évaluation du risque : Risque en augmentation

Techniques alternatives : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible sur jeunes chenilles. [Liste des produits de bio-contrôle](#). Contacter votre technicien..

ARTICHAUT

- **Stade des cultures** : Reprise des plants

La reprise est très difficile, les fortes chaleurs ont impacté la production de plants en pépinière qui ont été plantés à des stades très petits. La production d'œilleton cette saison a été plutôt faible et les quantités de plants disponibles n'ont pas permis de couvrir toutes les demandes. Nous observons beaucoup de problèmes de reprise, sur paillage notamment, en raison des fortes chaleurs.

- **Noctuelles défoliatrices** (*plusieurs espèces*)

Nous notons une présence très importante de noctuelles défoliatrices sur toutes les parcelles visitées cette semaine. La chaleur raccourcit les cycles de développement. Des moyens alternatifs de contrôles des populations existent mais ils sont efficaces que sur les jeunes stades larvaires. Bien surveiller les cultures afin de repérer les premiers stades.

Évaluation du risque : Risque en augmentation

Techniques alternatives : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible sur jeunes chenilles. [Liste des produits de bio-contrôle](#). Contacter votre technicien..

- **Puceron noir** (*Aphis fabae*)

Nous observons la présence de quelques pucerons noirs. Bien surveiller les parcelles. Les premiers foyers peuvent servir de nourriture pour l'installation des auxiliaires. Surveiller l'équilibre.

Évaluation du risque : Risque en augmentation

Techniques alternatives :

- Surveiller les auxiliaires, favoriser leur installation

- **Puceron des racines** (*Pemphigus bursarius*)

Nous notons la présence de quelques foyers de pucerons des racines. Les populations ont tendance à augmenter

Évaluation du risque : Risque en augmentation



Puceron noir artichaut -
Photo Centrex

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par les animateurs filière maraîchage de la Chambre d'agriculture du Gard, CENTREX et SUDEXPE et a été élaboré sur la base des observations réalisées, tout au long de la campagne, par les Chambres d'agriculture de l'Hérault, du Gard et du Roussillon, Cathy Conseil, X. Dubreucq, la CAPL, JEEM, le CIVAM Bio 66.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.